

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.887
11 septembre 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 11 septembre 2001 à 10 h 15

Président: M. Roberto Bétancourt-Ruales (Équateur)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 887^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Une fois n'est pas coutume, cette réunion sera relativement longue, puisque j'ai aujourd'hui sur ma liste d'orateurs les représentants des pays suivants: Chili, Pérou, Belgique, Argentine, Algérie, Norvège, Canada, Mexique et Royaume-Uni.

Avant de leur donner la parole, j'aimerais rappeler qu'immédiatement après cette séance plénière, nous tiendrons une séance plénière informelle afin de poursuivre l'examen du projet de rapport annuel à l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, le Ministre conseiller Alfredo Labbé qui prononce sa déclaration au nom de l'Ambassadeur Juan Enrique Vega.

M. LABBÉ (Chili) (traduit de l'espagnol): Je suis heureux de prendre la parole à cette séance si proche de la fin des travaux de la session de 2001 pour annoncer aux États membres et aux observateurs qu'hier, lundi 10 septembre, le Chili a déposé auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies son instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue également sous l'appellation de «Convention d'Ottawa». Le Chili a donc achevé le long et laborieux processus d'incorporation dans le droit interne d'un instrument particulièrement important pour l'Amérique latine et le monde dans son ensemble.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises auparavant, les tensions entre voisins qu'a connues notre région au cours des années 70 et 80 ont amené le Chili à poser des milliers et des milliers de mines le long de ses frontières et à considérer ces munitions comme des éléments essentiels de son dispositif de défense. Avec le recul, lorsque nous examinons ces décisions et la logique qui les a engendrées, nous ne pouvons que nous féliciter de la façon radicale dont la restauration de la démocratie en Amérique du Sud a modifié la situation sur le plan de la sécurité dans notre hémisphère.

Les gouvernements démocratiques de l'Amérique latine ont prouvé leur capacité à régler quasiment tous les différends frontaliers responsables non seulement de tensions entre voisins, mais également, et c'est très regrettable, de conflits armés et de courses aux armements à l'origine d'obstacles supplémentaires au développement de notre région et à notre maturation comme éléments actifs et soucieux de leur responsabilité au sein de la communauté internationale.

Par conséquent, avant de mettre l'accent sur notre ratification, j'aimerais souligner que le Chili et ses voisins d'Amérique latine ont abandonné la logique d'affrontement et la doctrine fondée sur l'hypothèse conflictuelle qui avaient conduit notre pays à devenir le principal poseur de mines en Amérique du Sud.

À la lumière des faits précités, il convient de signaler que pour le Chili, l'application des dispositions de la Convention d'Ottawa représenta une tâche énorme. N'ayant jamais eu d'armes de destruction massive ni envisagé de s'en doter, le Chili a participé aux débats sur certains points de l'ordre du jour concernant le désarmement en se plaçant sur le plan des principes. En revanche, l'exécution de ses obligations au titre de la Convention d'Ottawa représente un véritable défi sur le plan pratique.

Pour enlever et détruire la quantité considérable de mines qu'il a posées dans le passé, le Chili a d'abord dû exorciser les démons géopolitiques qui l'avaient conduit à les mettre en place. Désormais, le Chili aura besoin de moyens économiques tout aussi considérables pour mener à bien l'énorme tâche à accomplir. Nous ferons ce que nous pourrons et nous espérons que, conformément à l'article 6 de la Convention d'Ottawa, nos amis nous aideront.

La cérémonie toute simple de dépôt de notre instrument de ratification a été honorée par la présence des représentants permanents du Canada et de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York spécialement invités par le Chili pour l'occasion. Le Chili a tenu ainsi à exprimer sa reconnaissance et à rendre hommage à deux États avec lesquels il entretient des relations particulièrement amicales et dont l'initiative politique et les talents diplomatiques ont rendu possible la Convention d'Ottawa. Nous avons travaillé avec eux dans le cadre du Réseau de sécurité humaine, dont l'Autriche, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Suisse et la Thaïlande sont également membres et aux travaux duquel l'Afrique du Sud participe à titre d'observateur, pour mettre les êtres humains au centre même de l'action multilatérale.

La Convention d'Ottawa constitue un nouvel exemple de ce qu'il est possible de faire en termes de sécurité internationale et de désarmement lorsque la volonté politique requise existe. Cet instrument démontre que des États petits et moyens peuvent générer la masse critique nécessaire pour aboutir à des résultats constructifs ayant une incidence positive sur la vie de millions d'êtres humains. Puisse cet exemple servir à nous aider à exorciser ces forces qui maintiennent la Conférence du désarmement dans un état léthargique.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant du Chili pour sa déclaration, ainsi que pour ses aimables paroles adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales.

M. VOTO-BERNALES (Pérou) (traduit de l'espagnol): Merci monsieur le Président. Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous transmettre la reconnaissance de ma délégation pour la manière avec laquelle vous conduisez les travaux de la Conférence du désarmement qui touche à la fin de sa session de 2001.

Comme chacun le sait, mon pays appuie totalement les principes et les objectifs de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. De même, le Pérou participe activement au programme de travail intersessions dans le contexte de la Convention et coprécide le Comité permanent sur le déminage et les technologies afférentes.

Dans ce contexte, je suis heureux d'annoncer que le jeudi 13 septembre, le Pérou aura achevé la destruction des 321 368 mines antipersonnel qui constituaient son arsenal d'armes de ce type. L'élimination du dernier lot de 27 025 mines antipersonnel aura lieu après-demain.

Au cours de l'année dernière, l'élimination des mines antipersonnel a été menée à bien de manière continue et transparente. Les opérations de destruction des stocks de mines antipersonnel ont été appuyées et vérifiées par des représentants de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des États américains (OEA), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la société civile. Ainsi, le Pérou se sera conformé à l'article 4 de la Convention d'Ottawa plus d'un an et demi avant la fin du délai de quatre ans.

Le Pérou remercie les membres de la communauté internationale pour leur soutien dans cet effort. Je suis heureux de vous informer que, conformément aux obligations de déminage énoncées dans la Convention, le Pérou, tout comme l'Équateur, a poursuivi ses efforts pour détruire le plus rapidement possible toutes les mines antipersonnel existantes dans les zones situées le long de la frontière entre les deux pays et pour prendre en charge les victimes de ces armes et assurer leur réintégration économique et sociale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant du Pérou, l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, pour sa déclaration et pour ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Jean Lint.

M. LINT (Belgique): En tant que Coprésident du Comité permanent sur le statut et le fonctionnement général de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, je tiens à remercier mes collègues du Chili et du Pérou pour leurs déclarations.

C'est avec grande satisfaction que j'ai pris note de l'annonce de la ratification de la Convention par le Chili, qui deviendra dans six mois le 120^e État partie à la Convention. Le Chili est ainsi le 35^e État membre de la Conférence du désarmement à avoir ratifié la Convention ou accédé à cet instrument. Six autres membres l'ont signée, mais ne l'ont pas encore ratifiée. Vingt-cinq États membres de la Conférence du désarmement restent en dehors de la Convention. Cette ratification revêt, comme mon collègue chilien l'a dit, une importance majeure dans le contexte régional de l'Amérique du Sud, également à un échelon plus global.

Depuis la deuxième Assemblée des États parties (Genève, septembre 2000), cinq États membres de la Conférence du désarmement ont ratifié la Convention, à savoir le Bangladesh, le Chili, la Colombie, le Kenya et la Roumanie. Je tiens ici à les féliciter. Deux autres membres de la Conférence du désarmement, l'Algérie et le Cameroun, ont indiqué qu'ils déposeraient bientôt leurs instruments de ratification. Je nourris l'espoir que l'Éthiopie procèdera bientôt à la ratification compte tenu de l'accession de l'Erythrée à la Convention le 27 août dernier. La Turquie a annoncé dans cette enceinte qu'elle accèderait prochainement à la Convention, à la date même où la Grèce la ratifierait. La République Démocratique du Congo a indiqué que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour une accession prochaine.

Depuis la dernière Assemblée des États parties à Genève, des États membres de la Conférence du désarmement ont pris des mesures importantes pour mettre en œuvre intégralement la Convention. Ainsi, la Bulgarie, l'Espagne, la Malaisie, la Slovaquie et le Zimbabwe ont détruit leurs stocks de mines antipersonnel dans le respect de l'article 4 de la Convention. Ils font partie des 28 États ayant complètement détruit leurs stocks. Dix neuf autres

États sont dans la phase de destruction des stocks et je remercie le Pérou pour les informations qu'il vient de nous donner. La Bulgarie, la Malaisie et le Zimbabwe ont mis en vigueur des législations nationales, incluant des sanctions pénales, remplissant ainsi leurs obligations découlant de l'article 9 de la Convention. L'Argentine, le Brésil et la Tunisie ont soumis leurs premiers rapports au titre des mesures de transparence requis par l'article 7 de la Convention.

À ce jour, 120 États ont ratifié ou accédé à la Convention et 141 États l'ont signée ou ratifiée ou y ont accédé. Il est clair qu'une norme internationale a été créée, à savoir l'interdiction totale de la production, du stockage, de l'emploi et du transfert de mines antipersonnel, et que cette norme est devenue incontournable, même pour les États non signataires. En effet, depuis l'entrée en vigueur de cet instrument, le commerce des mines antipersonnel a virtuellement cessé et la production de ces mines a sensiblement diminué. On ne compte plus dans le monde que 14 producteurs.

De même, le nombre de victimes dans les pays les plus touchés est en diminution constante et, au niveau mondial, une aide financière accrue est accordée chaque année aussi bien par les États signataires que non signataires à des fins de déminage, d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines. Toutefois, il faut faire mieux encore et atteindre l'ensemble de la communauté internationale.

La semaine prochaine, la troisième Assemblée des États parties se tiendra à Managua (Nicaragua). La présence du plus grand nombre des États parties, des signataires et des non-signataires constituera un gage important pour le succès de la Convention. Je vous invite tous à participer à cet événement qui se situe à mi-chemin de la Conférence d'examen prévue en 2004.

Demain, le troisième rapport annuel de l'Observatoire des mines (Landmine Monitor) sera officiellement présenté à l'échelon mondial par la Campagne internationale contre les mines (ICBL). L'Observatoire des mines est devenu un document de référence sur l'état de la Convention et sur la situation globale des mines antipersonnel.

L'universalité est certes un des objectifs fondamentaux de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et, dans ce contexte, j'encourage les 52 États qui n'ont pas signé la Convention à y accéder dès que possible. Toutefois, il importe également de mettre en œuvre intégralement la Convention pour débarrasser le monde de cette arme inhumaine. J'appelle tous les États qu'ils soient États parties, signataires ou non signataires, à cesser d'utiliser des mines antipersonnel, vu leur impact sur des vies de civils innocents.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Belgique pour l'information importante qu'il a donnée, ainsi que pour ses aimables paroles adressées à la présidence.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Horacio Solari.

M. SOLARI (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de débiter mon intervention en vous adressant mes plus sincères félicitations pour la manière avec laquelle vous menez les travaux de la Conférence du désarmement et en vous souhaitant un plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

L'Argentine souscrit totalement aux buts et à la philosophie de la Convention d'Ottawa. Elle appuie l'objectif consistant à interdire les mines antipersonnel car cela est cohérent avec sa politique en matière de désarmement et de limitation des armements. Cela nous permettra de limiter une catégorie d'armes caractérisées par leurs effets particulièrement cruels et inhumains ainsi que par le fait qu'elles frappent sans discrimination.

Cette aspiration de mon pays, partagée avec la communauté internationale, se traduit par la conviction que la transformation de notre région en une zone exempte de mines est un objectif accessible. En effet, la déclaration faisant des pays du Mercosur ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix, signée le 30 juillet 1998 par les représentants de ces divers pays dispose que ladite région est exempte de mines antipersonnel et vise à étendre ce statut à l'ensemble de notre hémisphère, conformément aux résolutions pertinentes que l'Organisation des États américains (OEA) a adoptées dans ce domaine.

L'Argentine considère la tenue de la troisième Assemblée des États parties à Managua (Nicaragua) du 18 au 21 septembre de cette année comme une étape décisive dans le processus qui doit conduire à l'application ou à la réalisation effective des dispositions, principes et objectifs de la Convention touchant le déminage humanitaire et l'interdiction de ces armes dans le monde entier. La réunion de Managua sera une excellente occasion pour échanger des données d'expérience régionales concernant la destruction des stocks existants sur le continent américain ainsi que les capacités techniques et les ressources humaines dont dispose la région pour mener à bien le processus.

Nous devons garder à l'esprit le fait que l'entrée en vigueur de la Convention a donné à la communauté internationale un instrument juridique de tout premier ordre, essentiel pour renforcer les principes du droit international humanitaire. Les principes et objectifs affirmés dans cet instrument sont importants ainsi qu'en témoigne le fait qu'un nombre considérable de pays, tous déterminés à mettre fin à la souffrance et à la mort causées par les mines antipersonnel, y ont largement souscrit.

Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de la ratification récente de la Convention par la République du Chili dont nous venons d'être informés et qui témoigne une fois encore de l'attachement au processus qui doit aboutir à une élimination définitive des mines antipersonnel dans la région.

Le nombre croissant de ratifications de cet instrument démontre que, loin de mettre en danger la sécurité des États, la Convention d'Ottawa renforce la confiance entre les pays. C'est ce qu'ont clairement mis en évidence les pays du Groupe de Rio avant la réunion d'Oslo en déclarant qu'ils étaient liés par les dispositions de la Convention et qu'ils considéraient comme une garantie pour la sécurité de la région latino-américaine. À cet égard, la délégation argentine souscrit aux observations intéressantes faites par la délégation chilienne. Il est par conséquent fondamental que les pays qui n'ont pas encore signé la Convention le fassent dès que possible,

de façon à faciliter les actions concertées de la communauté internationale visant à atténuer les conséquences d'un usage aveugle des mines antipersonnel.

L'Argentine a ratifié la Convention d'Ottawa le 14 septembre 1999, a déposé son instrument de ratification et soumis son rapport conformément à l'article 7. La contribution à la coopération internationale concernant le déminage humanitaire reflète l'attachement de mon pays aux principes et objectifs consacrés dans la Convention d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Horacio Solari, pour ses aimables paroles adressées à la présidence et pour son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, le Conseiller Langeland.

M. LANGELAND (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis votre accession à ce poste, permettez-moi de vous exprimer notre reconnaissance pour la façon dont vous conduisez nos délibérations.

J'aimerais également remercier les orateurs précédents d'avoir donné à la Conférence du désarmement des informations relatives à la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction, l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'aux progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention.

La Norvège attache une grande importance à cette Convention négociée à Oslo voilà 4 ans. Le fait que l'Ambassadeur de la Norvège, M. Kongstad, ait été élu Président lors de la deuxième Assemblée des États parties et exerce actuellement la présidence du Comité de coordination est une nouvelle illustration de notre engagement en faveur de la Convention. La priorité principale de la présidence norvégienne a été la consolidation du processus d'Ottawa, ainsi que l'application en totalité des diverses dispositions de la Convention. À cette fin, nous maintenons notre engagement d'allouer aux activités relatives aux mines un montant de 120 millions de dollars des États-Unis sur une période de cinq ans.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, voilà un peu plus de deux ans, nous avons constaté d'importants progrès. Comme l'Ambassadeur Lint l'a dit, l'universalisation de la Convention se poursuit. Cependant, 52 pays n'ont ni signé ni ratifié la Convention. Nous sommes en parfait accord avec l'Ambassadeur Lint pour encourager ces 52 pays à accéder à ce traité.

Parmi les autres points positifs, on peut citer: une diminution de l'emploi des mines antipersonnel, une chute importante de leur production, une quasi-cessation de leur commerce et de leur transfert, une intensification de la destruction des stocks, un accroissement des fonds alloués à l'action humanitaire relative aux mines antipersonnel (notamment l'aide aux victimes), et, surtout, nous constatons une diminution significative du nombre de nouvelles victimes des mines antipersonnel.

Voilà la preuve éclatante que la Convention est en train de devenir une norme internationale dont les répercussions vont au-delà des États parties. Cependant, malgré ces progrès, les défis auxquels nous devons encore faire face sont importants. De fortes suspicions de nouveaux emplois de mines antipersonnel dans certains conflits existent bel et bien. Malgré une diminution encourageante du nombre de nouvelles victimes, on déplore toujours des milliers de nouvelles victimes de mines antipersonnel ou de munitions non explosées. Nous sommes par conséquent face à une situation d'urgence sur le plan humanitaire.

Les progrès qu'a permis la Convention sont importants, mais tout aussi importants sont les progrès restant à faire.

Lors de la prochaine Assemblée des États parties qui se tiendra à Managua, notre objectif sera de renforcer encore la Convention grâce à un engagement renouvelé en faveur de son application. Il est par conséquent vital de maintenir la dynamique de l'aide aux victimes, du déminage, de la destruction des stocks et du fonctionnement général de la Convention, s'agissant notamment du respect de ses dispositions. Nous attendons impatiemment une décision positive visant à améliorer le soutien au fonctionnement de la Convention.

Le processus d'Ottawa représente un partenariat unique entre pays touchés et non touchés par le problème des mines, entre pays du Nord et pays du Sud et entre gouvernements et organisations non gouvernementales. Le processus continue à s'inscrire dans une entreprise constructive et coopérative, soutenant ainsi une démarche multilatérale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Norvège, le Conseiller Langeland pour sa déclaration et pour ses paroles aimables adressées à la présidence.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Canada, l'Ambassadeur Christopher Westdal.

M. WESTDAL (Canada) (traduit de l'anglais): C'est avec empressement que je vous félicite pour la manière dont vous exercez vos fonctions. Vous avez hérité de conditions passablement difficiles, bien sûr, mais vous menez à bien votre tâche avec l'aplomb et le panache caractéristiques des Équatoriens.

J'aimerais commencer par m'associer à ceux qui se sont réjouis de l'importante ratification de la Convention d'Ottawa par le Chili. L'augmentation du nombre de pays engagés dans le processus d'élimination des mines terrestres est encourageante.

Qu'il me soit également permis de m'associer à ceux qui se sont félicités de la prochaine parution de l'édition 2001 du rapport de l'Observatoire des mines. Le Canada contribue à l'Observatoire des mines depuis plusieurs années. Nous félicitons la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres pour son rapport très complet qui encourage une mise en œuvre efficace et un respect total de la Convention. C'est une source d'information indépendante et crédible qui complète les rapports que doivent présenter les États.

Le rapport de l'année dernière a été porteur de beaucoup de bonnes nouvelles. Nous avons constaté avec satisfaction la diminution spectaculaire de la production de mines antipersonnel,

la diminution considérable de l'emploi de ces armes ces dernières années, malgré quelques exceptions regrettables, et la cessation presque totale du commerce international de ces engins. Des millions de mines ont été détruites par plus de 50 pays et, grâce aux efforts concertés de la communauté internationale en faveur du déminage, des communautés touchées par les mines dans toutes les régions du monde sont en passe d'être débarrassées de ces armes. Voilà des raisons de nous réjouir et nous espérons que le prochain rapport relatera de nouveaux progrès.

Hélas nous ne pouvons pas ignorer le fait que des mines terrestres antipersonnel continuent d'être utilisées dans certaines régions. Le Canada le déplore. Nous continuerons à travailler avec d'autres États dans la tradition de coopération qui caractérise la Convention pour faire accepter et appliquer cet instrument partout et par tous.

Je ne saurais conclure sans applaudir le travail immense que l'Ambassadeur Lint de la Belgique et M. Brighton Mugarisanwa du Zimbabwe ont réalisé en tant que Coprésidents du Comité permanent d'experts sur le statut et le fonctionnement général de la Convention. Je pense également que l'Ambassadeur Kongstad de la Norvège, qui a exercé l'année passée la présidence de la Convention, mérite des louanges et une reconnaissance comparables. Je demanderai à ses compatriotes ici présents de les lui transmettre à Oslo.

Au moment où la contribution que les instances, les institutions, les accords et les programmes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement apportent à la sécurité est mise en doute ou contestée par certains milieux clefs, il est très encourageant de pouvoir témoigner de nos progrès multilatéraux continus et incontestables dans la lutte contre les mines antipersonnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant du Canada pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Algérie, M^{me} Baghli.

M^{me} BAGHLI (Algérie): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous exprimer toute notre appréciation pour la façon dont vous menez nos travaux.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais souligner toute l'importance que revêt la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel qui continuent malheureusement à faire de nombreuses victimes de par le monde. Mesurant à sa juste valeur l'importance et la portée de cet instrument qui est venu à point nommé pour bannir l'usage de ces engins destructeurs et instituer un cadre adéquat pour une coopération internationale en matière de lutte contre ce fléau mon pays a chaleureusement accueilli le processus préparatoire de cette Convention et a été l'un des premiers à l'avoir signée. C'est dans le prolongement de cette préoccupation que nous avons toujours eue face aux dangers que représentent les mines antipersonnel que l'Algérie vient de procéder à la ratification de ce texte et que nous nous apprêtons incessamment à déposer les instruments de ratification auprès des instances concernées.

Bien que ne figurant pas souvent sur les listes des pays affectés par les mines, l'Algérie est particulièrement touchée par ces engins qui datent, en grande partie, de la période coloniale. Ces mines ont été posées par les forces coloniales en violation des règles les plus élémentaires des droits humains et ce dans le but de freiner la lutte pour l'indépendance livrée par le peuple algérien. Ces mines continuent jusqu'à aujourd'hui à faire des victimes. Ces dernières sont en droit de réclamer des indemnisations et des réparations de la part de ceux-là mêmes qui ont procédé à la pose de ces mines. Dès l'avènement de l'indépendance, les services de l'Armée nationale populaire ont effectué des opérations de déminage, mais ces efforts restent insuffisants faute de formation adéquate et de moyens nécessaires. Si les premières évaluations du nombre de ces mines ont été estimées initialement entre 2 à 3 millions, certaines estimations avancent des chiffres beaucoup plus importants.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité aux organisations non gouvernementales qui ont grandement contribué à l'aboutissement du processus d'Ottawa. Leur détermination et leur volonté ont été, à cet égard, exemplaires. Cette détermination ne s'est pas arrêtée à cette tâche puisque ces ONG font preuve de la même détermination et du même engagement pour apporter leur contribution à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et apporter une assistance précieuse aux populations affectées par les mines.

À cet égard, le prix Nobel de la paix décerné à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel en 1997 n'est que justice rendue. C'est notamment cet engagement et cette efficacité démontrés par les ONG dans le domaine du désarmement qui incitent l'Algérie à demander la participation des ONG aux travaux de la Conférence du désarmement, en qualité d'observateurs.

Depuis la signature de la Convention d'Ottawa, un grand nombre d'actions ont été entreprises pour venir en aide aux pays touchés par ces engins destructeurs conformément aux dispositions prévues par ce texte. Force est de reconnaître que ceci a été rendu possible, en grande partie, par les pays donateurs qui mettent à la disposition des pays affectés par les mines les fonds nécessaires pour enrayer ce fléau. Nous ne pouvons que saluer cet exemple de solidarité et de coopération internationales sachant que la présence de mines antipersonnel freine considérablement le développement économique des régions affectées, sans compter, bien sûr, les nombreuses victimes qu'elles engendrent bien après la fin d'un conflit ou d'un foyer de tension.

Je ne manquerai pas non plus de rendre hommage aux rôles joués par des organismes tels que le Comité international de la Croix-Rouge, les instances compétentes des Nations Unies ainsi que le Centre international de déminage humanitaire pour leur engagement en faveur de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, notamment le remarquable travail qu'ils entreprennent dans le domaine de la sensibilisation au danger représenté par les mines.

À la veille de la tenue de la troisième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa prévue du 18 au 21 septembre 2001 à Managua, ma délégation saisit cette occasion pour souhaiter aux participants à cette rencontre un plein succès dans leurs travaux et appelle de ses vœux une universalisation de la Convention afin de libérer notre terre du fléau des mines antipersonnel. Quant à mon pays, il s'engage, aux termes de sa ratification de la Convention d'Ottawa, à se conformer pleinement aux dispositions qui y sont énoncées et à coopérer en vue de sa mise en œuvre intégrale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante de l'Algérie pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la présidence.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Mexique, M. Romero.

M. ROMERO (Mexique) (traduit de l'espagnol): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la manière éclairée et intelligente avec laquelle vous conduisez les travaux de notre Conférence. Les déclarations que nous venons d'entendre, particulièrement celles des délégations de deux pays frères du Mexique, le Chili et le Pérou, renforcent notre conviction que la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel a permis dans un délai très court la création d'une norme internationale incontestable selon laquelle l'existence des mines antipersonnel est inacceptable. L'adhésion à la Convention d'Ottawa de 120 pays et le dépôt hier de l'instrument de ratification du Chili prouvent de manière irréfutable que l'élimination totale des mines antipersonnel est pour la communauté internationale un objectif réalisable.

Grâce à l'intense collaboration que l'on a observée depuis l'entrée en vigueur de la Convention, non seulement le Pérou, qui a achevé la destruction de ses mines antipersonnel, répondant ainsi à l'appel lancé à Managua, mais aussi d'autres pays d'Amérique latine sévèrement touchés par le problème que pose ce type d'armes ont pu progresser dans le déminage et dans la destruction de leurs stocks de mines de manière à respecter les délais stipulés par le traité. L'impact de la mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa s'est traduit par une réduction spectaculaire du nombre de pays producteurs de mines, une diminution des exportations de ces armes et une intensification des opérations de destruction des stocks, ainsi qu'on le voit au Pérou, dans mon propre pays, en Équateur et au Nicaragua, une baisse importante du nombre des victimes et une augmentation des fonds alloués aux activités et programmes antimines. Au crédit de ce processus, on trouve la réadaptation et la réintégration sociales des victimes et le réconfort apporté aux populations qui commencent à reprendre leurs modes de vie communautaire. Il incombe maintenant aux États parties à la Convention ainsi qu'à la société civile organisée de poursuivre leurs efforts pour que l'interdiction totale soit respectée et que les activités de coopération internationale nécessaires à l'exécution de la Convention soient réalisées. Le Mexique considère que l'universalité est un des objectifs fondamentaux de la Convention d'Ottawa et il exhorte donc les 52 États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer dès que possible.

La semaine prochaine, à Managua, les États parties à la Convention auront une nouvelle occasion de débattre de son fonctionnement et de son application et de poursuivre leurs efforts pour la rendre universelle. Étant donné que ce sera la première fois qu'une réunion d'États parties a lieu sur le continent américain, nous sommes sûrs qu'elle donnera un nouvel élan pour progresser vers notre objectif consistant à débarrasser l'hémisphère occidental des mines antipersonnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration ainsi que pour ses paroles aimables adressées à la présidence.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant qui est le dernier sur ma liste, l'Ambassadeur Soutar du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, je tiens à dire que notre cher collègue est sur le point de quitter la Conférence du désarmement, étant appelé par les autorités de son pays à d'autres fonctions importantes.

L'Ambassadeur Soutar s'est joint à nous le 18 août 1997 alors que la Conférence, après avoir laborieusement tenté durant toute sa session d'établir son ordre du jour, était sur le point de débiter la rédaction de son rapport annuel, ce qui fut un des processus les plus difficiles de son histoire. Sans doute aucun, c'est sa familiarisation avec la complexité de notre travail et sa profonde connaissance des questions de limitation des armements et de désarmement qui lui ont permis de présider avec succès la Conférence durant le processus de rédaction du rapport l'année suivante, charge pour laquelle il fait preuve de talents diplomatiques reconnus. Durant la période qu'il a passée avec nous, l'Ambassadeur Soutar a représenté son pays avec courage et autorité, distinction et élégance. Il a également pris une part active aux efforts de désarmement hors du cadre de la Conférence. L'élégance et la mesure avec lesquelles il a exercé ses fonctions au sein du Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques en tant que collaborateur de la présidence sur les mesures visant à renforcer le respect de cet instrument ont forcé le respect de tous. C'est donc avec la certitude de m'exprimer au nom de nous tous que je dis qu'il va beaucoup nous manquer et je lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, tout le bonheur et tout le succès possibles dans leurs futures activités.

M. SOUTAR (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier pour vos vœux. À mon tour, j'aimerais vous assurer du soutien sans faille de ma délégation pour le reste de votre mandat.

À présent, je suis conscient du fait que mes collègues sont impatients de poursuivre l'élaboration de notre rapport annuel à l'Assemblée générale. Cependant, j'en appelle à leur indulgence pour les quelques remarques personnelles qui vont suivre alors que j'approche de la fin de mon séjour à Genève. Je ne m'éloignerai certes pas des lignes directrices suggérées par notre ancien collègue Frank Majoor, à savoir pas plus d'une page pour chaque année de mon séjour ici.

Quatre ans est la période normale pour un ambassadeur de Grande-Bretagne à la Conférence du désarmement, bien que, je le note en passant et avec envie, mes deux prédécesseurs immédiats ont eu la chance de rester à Genève un peu plus longtemps. Je dois dire que ces quatre années sont passées vraiment très vite. Je remercie mon gouvernement de m'avoir donné la chance de le servir, ici, à Genève et d'apprécier les plaisirs de cette belle région, sans oublier les beautés de la France voisine. Cependant, je suis par-dessus tout reconnaissant de la possibilité qui m'a été donnée de travailler ici à Genève en compagnie de mes collègues de la Conférence du désarmement. Il est de bon ton de désapprouver l'idée que la Conférence est un club, mais je saurai prendre mes distances envers Groucho Marx qui disait ne pas vouloir appartenir à un quelconque club qui l'accepterait comme membre: j'ai apprécié, quant à moi de faire partie de celui-ci. Si nous mettons de côté les connotations d'élitisme ou d'exclusivité attachées à la notion de club, on peut dire qu'un club est fondamentalement une association dont les membres ont des centres d'intérêt commun, ce qui est précisément le cas de la Conférence où l'objectif commun est de faire adopter des mesures multilatérales de désarmement.

Je mentirais à la Conférence si j'essayais de dissimuler ma déception de voir les quatre années pendant lesquelles j'ai été en poste ici ont coïncidé avec une véritable période de stagnation des travaux. Je suis plus particulièrement déçu de voir que les efforts personnels que

(M. Soutar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

j'ai faits pour acquérir des connaissances sur les technologies de production des matières fissiles n'ont porté aucun fruit au cours de la période où j'étais en poste ici. C'est la vie. Peut-être pourrai-je compléter ma retraite en vendant mes connaissances au plus offrant!

Plus sérieusement, même si, comme je le dis, je regrette que la Conférence n'ait pas entrepris des travaux de fond durant le temps que j'ai passé ici, je nourris quelques modestes satisfactions pour avoir contribué avec d'autres à maintenir bien huilé le moteur de la Conférence et à le faire tourner à régime réduit en attendant le jour où, nous l'espérons tous, il sera possible d'appuyer à nouveau sur l'accélérateur. J'ai été très honoré d'avoir pu exercer la présidence de la Conférence comme vous-même, Monsieur, le faites à présent et comme vous, d'avoir pu présider à l'adoption du rapport annuel.

À cette période, et en fait durant tout mon séjour à Genève, j'ai beaucoup appris sur beaucoup de gens, mais également sur moi-même.

La première leçon a porté sur la transparence. Nous avons beaucoup parlé de transparence dans le domaine des armements, mais ce que nous faisons ici est dans une large mesure une question de transparence dans le domaine relationnel. Un ambassadeur anglais a dit un jour qu'un ambassadeur était un honnête homme que l'on envoie mentir à l'étranger pour le bien de son pays. Même si cela pouvait être vrai au XVII^e siècle, cela ne l'est plus au XXI^e, surtout dans un contexte multilatéral. La transparence et la crédibilité et la prévisibilité qui lui sont associées devraient être des caractéristiques essentielles de nos travaux.

Le corollaire de la transparence est la patience. Je suis ni le premier ni le dernier diplomate à avoir découvert cela. Lord Strang, ancien sous-secrétaire permanent au Foreign Office, disait dans les années 50: «La diplomatie n'est pas une profession des plus faciles. Ce qu'elle exige par-dessus tout, c'est la patience». Voilà quelle a été mon expérience à Genève. Être patient, être prêt à écouter le point de vue d'une autre personne, même si et surtout si vous pensez qu'elle ne dit rien de nouveau, et être prêt à continuer, si besoin est, à débattre même lorsque l'heure d'aller dormir est largement dépassée, voilà, me semble-t-il, les clefs des succès que nous avons pu enregistrer.

Enfin, Genève m'a amplement confirmé la sagesse d'un distingué Ambassadeur de la France, M. François de Callières, auteur d'un des premiers traités en diplomatie au XVIII^e siècle, où il écrivait en substance «Un ambassadeur doit faire preuve de libéralité et de magnificence, mais il doit en même temps faire preuve de jugement et d'esprit d'organisation; sa magnificence devrait se refléter dans sa suite. Sa table devrait être impeccablement dressée, garnie avec goût et abondance. Il devrait fréquemment donner fêtes et soirées. Une bonne table est le moyen le meilleur et le plus aisé pour rester bien informé. L'effet naturel de la bonne chère et des bons vins ont pour effet naturel d'établir des liens d'amitié et des relations familières, et lorsque les gens sont quelque peu réchauffés par le vin, ils révèlent souvent des secrets importants. Je suis certain que vous serez avec moi d'avis que notre collègue français a fidèlement respecté les préceptes de son illustre prédécesseur. Il n'est assurément pas le seul.

Bien évidemment je quitte Genève avec des sentiments contradictoires. Aussi bien sur le plan personnel que professionnel, j'aurais pu, je crois, faire encore beaucoup de choses, mais

(M. Soutar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

mon gouvernement a décidé que je devais partir. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion qui m'est donnée de remercier les collègues présents et passés pour leur amitié, leurs bons conseils et par-dessus tout leur compagnie agréable dont ils m'ont fait profiter tout au long de ces quatre ans. J'aimerais leur souhaiter un plein succès dans leurs efforts à venir aussi bien ici que dans leur pays. Je me dois de remercier le Directeur général Petrovsky, le Secrétaire général adjoint Román-Morey, ainsi que le personnel du secrétariat pour leur professionnalisme. Enfin, mais ce n'est pas là le moins important, je tiens à remercier les invisibles mais indispensables interprètes pour leur soutien indéfectible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Soutar pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence. J'aimerais lui souhaiter une fois encore un plein succès à son nouveau poste.

Ceci conclut la liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une délégation désire-t-elle prendre la parole? Ce n'est pas le cas et nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, nous nous retrouvons dans dix minutes pour une séance plénière informelle afin de poursuivre l'examen du projet de rapport annuel. Comme d'habitude, cette séance est ouverte aux seuls États membres et aux observateurs. La prochaine et probablement dernière séance se tiendra le jeudi 13 septembre à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 15.
